



Vingtième édition



Challenge kerviler 2026

Groupe WhatsApp

AVIS de RALLYE J. de KERVILER

8 et 9 aout 2026

Trophée USHIP pour les équipages en double
Société Nautique de la Trinité sur Mer



Le groupe sera actif à partir
du 1^{er} Aout 2026

1. Le PROGRAMME du RALLYE :

1.1 La confirmation d'inscription : les dossiers devront être complétés en ligne le 4 aout au plus tard.

1.2 Le programme de navigation prévu est :

Date	Lieu : Baie de Quiberon	Heure de départ petits bateaux	Heure de départ grands bateaux
8 aout	Parcours vers Houat	10h00	10h10
9 Aout	Parcours cotier en baie	10h00	10h10

1.3 La remise des prix aura lieu le dimanche 9 Aout a 18h30 chez vincent et Chantal de Kerviler au 1bis rue du mendu. Elle sera sponsorée par **Carole.Communication**

2. COMMENT Y PARTICIPER ?

2.1 Le Rallye est ouvert aux voiliers monocoques habitables suivants :

- Les bateaux d'une longueur de coque comprise entre 7m et 15m, de catégorie de conception A, B, Cou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent.
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
- Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur pour la zone de navigation côtière.
- De plus, les bateaux devront être équipés de :
 - Une propulsion mécanique avec carburant permettant de faire la route retour,
 - Une VHF maintenue en fonctionnement pendant tout le rallye,

2.2 L'équipage doit être composé d'un minimum de 2 personnes.

- L'organisateur recommande que le chef de bord soit titulaire d'une licence FFV compétition
- De plus, l'organisateur recommande pour les équipages en double, que l'ensemble de l'équipage soit équipé d'une balise individuelle AIS.

2.3 Documents demandés à l'inscription

2.3.1 Pour les participants :

- Les mineurs devront être en possession d'une autorisation parentale.

2.3.2 Pour le Bateau :

- Le certificat d'assurance Responsabilité Civile du bateau.

2.4 Les tarifs d'inscription sont les suivants :

Type de Bateau	Montant de l'inscription	
	Non-membres SNT	Skippers-Membres SNT
Bateau de longueur de coque < 10 m équipage	110€	55€
Bateau de longueur de coque > 10 m équipage	160€	80€
Bateau de longueur de coque <10 m double	70€	35€
Bateau de longueur de coque > 10 m double	100€	50€



- 2.4.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire et régler les droits en ligne sur le site www.snt-voile.org avant le 4 Aout 2026. Les inscriptions tardives seront acceptées dans la limite des places disponibles.
- 2.5 L'organisateur pourra refuser ou annuler l'inscription d'un voilier, s'il ne satisfait pas à certains critères (taille, conception, vitesse réelle potentielle, équipements de sécurité) ou ne serait pas en conformité avec le règlement du rallye.
- 2.6 Pour être considéré comme inscrit au rallye, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer la totalité du montant de l'inscription.

3. NAVIGUER EN TOUTE SECURITE :

- 3.1 L'organisateur rappelle que le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) et les règlements nationaux et internationaux des eaux traversées s'appliquent, comme pour toutes navigations.
- 3.2 Les informations sur le rallye sont consultables en ligne à l'adresse : www.snt-voile.org
- 3.3 **Les participants doivent veiller sur ce canal et sur le 16.** Le canal de course VHF : 72
- 3.4 Conformément à la règle 2 du RIPAM, la décision d'un bateau de participer à la manifestation relève de la seule responsabilité de son chef de bord.

4. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

- 4.1 L'organisateur rappelle que l'ensemble des acteurs du rallye s'engage :
- À lutter contre toutes les formes de violences conformément au plan de prévention et de lutte contre toutes formes de violences dans le sport
 - A contribuer à la protection de l'environnement et en particulier, à respecter les grands principes du respect de l'environnement dans lequel ils évoluent, à savoir le milieu naturel (eau, faune, flore et fonds).
- 4.2 Les détritres doivent être conservés à bord jusqu'à ce qu'ils puissent être évacués à terre.
- 4.3 Protection des données :
- 4.3.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette manifestation, le participant et ses représentants légaux autorisent l'AO à utiliser gracieusement son image et son nom, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

5. RESPONSABILITE :

La décision d'un bateau de participer à la manifestation est de sa seule responsabilité. En s'inscrivant à ce rallye, chaque participant accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents.

Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

6. CONTACTER L'ORGANISATEUR :

Pour plus d'informations, l'Organisateur est joignable à la SNT

Contact : Vincent de Kerviler

Téléphone : 02 97 55 73 48 / 06 11 69 00 68

Courriel : accueil@snt-voile.org gael@snt-voile.org ou VKERVILER@gmail.com